



Extrait du procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Joliette, tenue à 11 h et au lieu réglementaire, le 20 décembre 2018, et à laquelle sont présents le conseiller Luc Beauséjour, les conseillères Claudia Bertinotti et Danielle Landreville, les conseillers Richard Leduc, Yves Liard, Patrick Lasalle, Patrick Bonin et Alexandre Martel formant quorum sous la présidence de M. Alain Beaudry, maire.

**18-673 – RÈGLEMENT 120-2018 – POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, À L'IMPOSITION DES COMPENSATIONS ET TARIFS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2019 – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion et le projet de règlement portant respectivement le numéro 18-639 et 18-640, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 17 décembre 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'ADOPTER** le Règlement 120-2018 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2019.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

Copie certifiée conforme

  
ANNIE CHAGNON  
Assistante-greffière  
07-01-2019